

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 MARS 2020

**Présents :** M. Colino, M. Boilay, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, Mme Delaunay, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, M. Richard.

**Absents :** M. Crave, Mme Vaillant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Courant, un pouvoir de Mme Alexandre à Mme Wattebled

**Secrétaire de séance :** Mme Legoupil.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### 1. Taux d'imposition pour 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux qu'en 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation = 18.54 %
- Foncier bâti = 22.24%
- Foncier non bâti = 52.55 %

### 2. Subvention aux associations pour 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Associations	Subventions 2020
APE	2 150
Comité des fêtes	1 300
Anciens combattants	300
Chorale Cant'Amay	300
ICL	200
ADMR	500
Maisons Familiales Rurales	240
Assoc Odon Côte 112	100
AFSEP	100

### **3. Compte de gestion et compte administratif 2019 – Affectation du résultat – Budget primitif 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget communal, conserve la totalité du résultat à la section de fonctionnement et adopte le budget primitif 2020

### **4. Personnel communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet (34/35<sup>ème</sup> et 28.5/35<sup>ème</sup>) et de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (34/35<sup>ème</sup> et 28.5/35<sup>ème</sup>)